



PROGRAMME DE FORMATION – PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE D AVEC CODE

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport de voyageurs de plus de 9 places assises (conducteur compris), avec remorque jusqu'à 750kg de PTAC.

PRÉREQUIS

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B en cours de validité et être âgé de 24 ans minimum (21ans si engagement à réaliser la FIMO dans l'année). La dernière catégorie de permis obtenue date de plus de 5 ans.

DURÉE

105 heures.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. Sur piste privée, conforme aux normes permis de conduire, et/ou sur route ouverte, sur véhicules équipés de doubles commandes.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou plate-forme de formation pour la partie code de la route.

LIEU DE LA FORMATION

Formation réalisée au 85 chemin des champs Michel, 25410 Saint-Vit, sur notre piste privée.

FORMATEURS

Formateurs ayant obtenus un diplôme autorisant l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, mention groupe lourd.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Se renseigner auprès de l'auto-école concernant l'accès à la formation visée.

CALENDRIER

Entrée / sortie permanente.

TARIF

Voir selon devis.

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport de voyageurs responsable.
- Obtenir le permis de conduire communautaire catégorie D.

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule.
- Les organes de commande.
- Les vérifications lors de la mise en route.
- La conduite du véhicule.

COMPÉTENCE 2 : Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité.

- Les réglementations spécifiques au transport de voyageurs.
- Les vérifications de l'état du véhicule.
- Les manœuvres avec le véhicule.

COMPÉTENCE 3 : Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation.

- La signalisation spécifique au transport de voyageurs.
- Les règles de placement et de circulation.
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit.

COMPÉTENCE 4 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers.
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt.
- L'adaptation de la vitesse.
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées.

COMPÉTENCE 5 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite.
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de voyageurs.
- Le comportement en cas de panne ou d'accident.
- Les aides à la conduite.
- Les impacts écologiques liés à la conduite.